

Rapport d'activités 2019

Les deux éléments marquants de l'année sont la construction, au premier semestre, de la deuxième installation d'Optima Solar au CIS à Fribourg, et le financement de la troisième installation, qui verra le jour sur l'aula de Wünnewil. La coopérative s'est aussi consolidée en précisant son positionnement face aux autres acteurs similaires, en renforçant ses capacités et ses outils techniques.

Installation CIS

Fin mai 2019, la deuxième centrale de la coopérative, installée sur le toit du Centre d'insertion socioprofessionnelle (CIS), à la route des Daillettes à Fribourg, a commencé à produire.

La collaboration avec l'entreprise mandatée, GTS Solar, s'est avérée très fructueuse. Nos discussions autour du choix des panneaux solaires nous ont amenés à établir le bilan CO2 du courant produit sur le toit du CIS.

Ainsi, pour la première fois, nous sommes en mesure de communiquer à nos coopérateurs les émissions de CO2 que chaque part sociale permet d'éviter annuellement :

	Installation CIS	Moyenne Suisse
Emissions de CO2 par kWh/an	6 gr CO2	135 gr CO2
Economies de CO2/ kWh produit	129 gr CO2	
Production kWh/an / part sociale	550 kWh	

Economie de CO2/an / part sociale = 71 Kg/an de CO2 = 129 gr CO2 x 550 kWh =

Ainsi, chaque part sociale sur cette installation a contribué à diminuer les émissions de CO2 de 71 Kg/an.

Le CIS a fait connaître la coopérative dans le milieu de l'économie sociale et solidaire. Au moins deux institutions similaires nous ont sollicités à la suite de cette installation pour nous demander des avant-projets.

Installation Wünnewil

En octobre a démarré la récolte des fonds pour la troisième centrale de la coopérative qui sera construite sur le toit de l'aula du site scolaire de la commune de Wünnewil. Ce projet est une première à plusieurs titres :

- C'est notre premier projet en Singine.
- C'est notre premier projet développé en partenariat avec une commune. La collaboration a été excellente. La totalité des parts sociales recherchées, 80 000 CHF, a été souscrite localement. La souscription a été jointe au tout ménage que diffuse le Conseil communal et la coopérative a pu tenir un stand lors de la bénichon.

- Ce sera notre première installation partiellement réalisée en autoconstruction. Les élèves d'une classe du Cycle d'orientation participeront au montage des panneaux en septembre 2020.

Nous avons profité de ce nouveau projet pour mettre au point les critères à prendre en compte et leur pondération pour évaluer les offres des entreprises soumissionnaires et pour que les projets réalisés remplissent au mieux les conditions énoncées dans notre Charte.

La rentabilité de cette installation doit beaucoup au fait que le Groupe E a admis que l'ensemble des bâtiments du site scolaire soient pris en considération pour calculer l'autoconsommation de l'installation.

Appel d'offres du canton

En février 2019, la coopérative a été invitée à participer pour la première fois à un appel d'offres du Canton. Il s'agissait d'attribuer le mandat pour la construction de la centrale solaire sur le toit du collège Ste-Croix à Fribourg.

La décision d'adjudication en faveur du Groupe E est tombée fin 2019. Cet exercice nous a permis d'identifier toute une série de manques voire de dysfonctionnements dans la procédure des appels d'offres du Canton. D'ailleurs, l'une des entreprises soumissionnaires a fait recours contre l'attribution de ce marché.

Trois représentants de la coopérative ont demandé à rencontrer le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert. Nous devons attendre la fin de la procédure de recours pour pouvoir évoquer nos revendications avec le Conseiller d'Etat. Le but pour Optima Solar est de clarifier et élargir les critères que le Canton utilise pour attribuer ses marchés photovoltaïques. Il s'agit notamment d'inciter le Canton à intégrer des critères de durabilité et de participation citoyenne dans ces appels d'offres.

Charte

Un progrès important de l'année 2019 a été de préciser les buts et la particularité de la coopérative par rapport aux acteurs similaires au travers d'une Charte. Celle-ci a été envoyée à tous les coopérateurs en septembre pour recueillir leurs remarques et commentaires. La version finale est envoyée pour adoption lors de l'Assemblée générale 2020.

Renforcement de l'Administration

Avec l'arrivée de nouvelles personnes à la suite de l'Assemblée générale 2019, les compétences techniques de l'Administration se sont fortement renforcées. Trois membres ont suivi une formation avec les collègues d'Optima Solar Soleure afin de devenir autonomes dans la préparation des avant-projets et le suivi de la production de nos IPs.

Par ailleurs, la signature des contrats pour la location du toit et la consommation du courant avec le CIS a été l'occasion d'un important travail de mise à jour et clarification de ces deux documents type. Un travail qui nous est déjà très utile à Wünnewil et pour les projets qui suivront.

Activités

Au cours de l'année 2019, l'Administration s'est réunie mensuellement. Au total, une dizaine de contacts ont été explorés dans le but de déclencher un nouveau projet. Le nouveau site internet a été mis en ligne au printemps.

Contexte économique et politique

Les prix de rachat du courant injecté sont toujours à la baisse. A titre d'exemple, Groupe E achète le courant injecté de notre première installation, à Sinef, au prix de 8.5 centimes/kWh. Le même prix a été obtenu pour le courant du CIS. En revanche, pour l'installation qui verra le jour à Wünnewil, le courant sera vendu à 7.3 centimes. Et les tarifs continueront de baisser.

De plus, le prix de rachat du courant est plus intéressant pour les petites installations – de puissance inférieure à 100 kWc, soit environ 500 m² – que pour les grandes. Le Groupe E offre 5.2 cts/kWh à partir du 01.04.2020 pour le courant produit dans les grandes installations, et 7,2 centimes pour le courant produit par les installations inférieures à 100 kWc.

La baisse du tarif du courant réinjecté, fait que seules les installations qui comportent un très haut taux d'autoconsommation – environ 60 % - sont rentables. Conséquences : il devient de plus en plus difficile de construire des grandes installations, et de plus en plus de toits ne sont pas équipés à la hauteur de leur potentiel. Ainsi, pour reprendre l'exemple du collège de Ste-Croix, c'est l'entreprise qui a proposé l'installation la plus petite (1700 m² sur 2500 m² de toiture disponible) qui a remporté le marché.

Démarche de la fédération des coopératives Optima Solar

En avril 2020, des représentants des trois coopératives Optima Solar, dont la nôtre, ont écrit à la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, en charge de l'énergie, pour lui demander des conditions cadres favorables à l'électricité locale et renouvelable. Voici leurs propositions :

- Faciliter le regroupement virtuel de plusieurs consommateurs afin d'augmenter le taux d'autoconsommation des installations et donc leur rentabilité. A l'heure actuelle, seuls les bâtiments reliés physiquement sur leur propre réseau sont autorisés à se raccorder et autoconsommer le courant d'une même installation.
- Favoriser l'énergie produite localement en faisant varier les prix du réseau en fonction de la distance entre le point de production et de livraison du courant. Actuellement, les coûts de réseau payés par le consommateur sont exactement les mêmes pour l'énergie importée que pour l'énergie provenant du toit voisin. Si les prix du courant varient en fonction de la distance parcourue sur le réseau de distribution, conformément au principe du pollueur-payeur, l'énergie de production locale serait plus compétitive par rapport au courant importé.
- Réguler le marché des garanties d'origine. Depuis un certain temps, les gestionnaires de réseau sont tenus de fournir, par défaut, 100 % d'énergie renouvelable à leurs clients captifs. Pour remplir ces exigences, ils achètent massivement des garanties d'origine – la preuve que le courant est d'origine renouvelable – issues des barrages norvégiens au prix de 0,1 à 0,2 centimes/kWh. Un système qui devrait encourager la production d'électricité renouvelable locale est ainsi détourné au profit du courant norvégien, alors que les producteurs suisses

d'énergie renouvelable tels qu'Optima Solar, ont besoin de vendre leurs certificats d'origine entre 5 et 10 centimes/kWh pour être rentables.

L'Administration suit de près ces évolutions.

Susana Jourdan Co-présidente

Fribourg, le 4 mai 2020